



**Commune de Sainte Bazeille**  
**MAIRIE**

25 avenue du Général de Gaulle  
BP 18  
47180 Sainte Bazeille  
Tel 05 53 94 40 28  
Fax 05 53 94 27 85  
contact@mairie-sainte-bazeille.fr  
[www.mairie-sainte-bazeille.fr](http://www.mairie-sainte-bazeille.fr)

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil Municipal du  
**lundi 08 septembre 2008**

**Département de Lot-et-Garonne**  
**Arrondissement de Marmande**

***Subvention Union Sportive Bazeillaise***

Afin de régulariser le montant de la subvention annuelle qui s'élève à 3 049 €, le Conseil Municipal décide d'octroyer 1 000 € supplémentaires à la subvention de 2 049 € déjà versée.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif***

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 08 septembre 2008.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Avenant travaux école primaire***

Le Conseil Municipal accepte l'avenant de l'entreprise RAPIN (pose de voliges au préau) pour un montant de 9 707.75 € TTC.

20 voix pour  
01 abstention

***Avenant travaux école primaire***

Le Conseil Municipal accepte l'avenant concernant l'entreprise RMA Démolition pour un montant de 6 173.75 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Cessation d'activité gravière « Ile Bournan »***

Le Conseil Municipal approuve la remise en état effectuée par la SARL Rospars dans le cadre de la cessation d'activité d'une installation de criblage de graviers au lieu-dit « Ile de Bournan » sur la commune de Sainte Bazeille située en section AW 92.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Tarif concession***

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix pour la revente de l'emplacement P-14-1, en fonction de sa grandeur et des frais générés conformément à la loi pour la revente, à 310.55 € et autorise Monsieur le Maire à signer les actes avec le nouvel acquéreur.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Achat terrains rue des Fontaines***

Reporté.

***Choix d'un architecte pour la réhabilitation de la Salle des Fêtes***

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet SPOOKNIT, Monsieur Alfred CHIDIAC, 8 rue Mozart à Bordeaux, et accepte le montant de 7 % HT d'honoraires sur le coût HT des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Redevance occupation du domaine public par les réseaux de distribution du gaz***

Monsieur le Maire donne connaissance du décret du 25 avril 2007 qui fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les réseaux de distribution de gaz à 0.035 € le mètre de canalisation pour 14 506 mètres implantés sur la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

***Décision modificative (budget primitif commune 2008)***

Il s'agit du changement d'imputation budgétaire de 2 subventions, l'une du Conseil Général et l'autre de la DGE.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.